

SHAMPOOING POUDRE A RECONSTITUER

Adoptez cette poudre de shampoing à diluer chez soi ! Elle permet de reconstituer directement dans son flacon son produit d'hygiène capillaire. Doux pour les cheveux et pour la planète !

PHASE	INGREDIENT	INCI	%	% Produit reconstitué	FONCTION	% Naturalité	% Naturalité Produit reconstitué
A	SULFOPON® 1216 G	Sodium Coco-Sulfate	32,00	4,80	Tensioactif anionique	32,00	4,80
	TEXAPON® SFA UP POWDER	Disodium 2-Sulfolaurate (and) Sodium Citrate	48,00	7,20	Tensioactif anionique	48,00	7,20
	XG FEDCS-PC	Xanthan Gum	4,00	0,60	Agent rhéologique	4,00	0,60
	ERYLITE® F8030 PERSONAL CARE	Erythritol	6,00	0,90	Agent démêlant	6,00	0,90
	CITRIC ACID ANHYDROUS F6000	Citric Acid	3,00	0,45	Ajusteur de pH	3,00	0,45
	GLUADIN® WP	Hydrolyzed Wheat Protein	2,00	0,30	Conditionneur	2,00	0,30
	SODIUM BENZOATE	Sodium Benzoate	3,50	0,53	Conservateur	0,00	0,00
B	PARFUM COSMOS POMME CITRUS (Robertet)	Parfum	1,50	0,23	Parfum	1,49	0,22



% Origine naturelle *

96%

99%*

*produit reconstitué

CARACTERISTIQUES

	Poudre	Produit reconstitué
Aspect :	Poudre blanche	Gel fluide jaune
pH :	NA.	5,5
Viscosité :	NA.	1 800 - 2 500 mPa.s
Brookfield, DVI, spindle 4, speed 10		
% Matière active :	60,00	9,00
Stabilité :	Suivi 1 mois à 50°C, -20°C, lumière et 3 mois à température ambiante, 40°C et 4°C : le produit reconstitué peut recristalliser à 4°C (ce type de produits n'est en principe pas soumis à des températures froides)	

PROCESS

Homogénéiser la phase A au mixer puis introduire la phase B et homogénéiser.

Utilisation : Mettre 15% de poudre dans l'eau du robinet tiède. Agiter quelques secondes et laisser reposer.

Remarque : Les formules sont fournies à titre purement indicatif et sont exclusivement destinées à illustrer les ingrédients que nous commercialisons dans un environnement formulé. Elles correspondent à notre connaissance à un moment donné, dépendant notamment des données communiquées par nos fournisseurs. Nous ne donnons aucune garantie sur l'utilisation des ingrédients mentionnés ou sur l'évaluation de ceux-ci. De plus, il appartient aux utilisateurs d'apprécier les éventuels risques en terme de propriétés intellectuelles ou de respect de la réglementation en vigueur. Le pourcentage d'origine naturelle est calculé selon la norme ISO 16128-2. Notre calcul est basé sur les carbones renouvelables et ne prend pas en compte les adjuvants ni le process d'obtention de la matière première.